



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale

Saint-Denis, le

14 DEC. 2017

Pôle Prévention et Lutte contre
les Exclusions

Avis d'appel à candidature « Plan de relance maison-relais »

Cet appel à candidatures vise à recueillir les projets de création de maison-relais sur le territoire de La Réunion, qui seront soumis pour sélection au Comité de validation régional.

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Le Préfet de La Réunion, conformément à la circulaire DGAS/SDA N° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais, est compétent pour délivrer l'autorisation.

2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis

L'appel à candidature porte sur la création de 176 places de maison relais et résidences accueil, réparties selon les termes du cahier des charges.

Les projets devront s'inscrire sur le territoire de La Réunion.

3 – Cahier des charges

Les opérateurs intéressés doivent présenter un ou plusieurs projet(s) conforme(s) aux critères définis dans le Plan de relance des maisons-relais ci-annexé.

Ce plan de relance fait office de cahier des charges et pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de La Réunion.

4 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés et sélectionnés par le Comité de validation des projets au regard des critères suivants :

- conformité au cahier des charges,
- intérêt de l'offre au regard du dispositif accueil, hébergement et insertion du département : localisation, intégration du projet dans une démarche associative, ou institutionnelle, expérience sociale du candidat, partenariat envisagé,
- capacité à faire du candidat : calendrier proposé, délais de mise en œuvre, réalisme du budget prévisionnel.

5 – Modalités de transmission du dossier :

Les projets seront envoyés en courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), ou déposés en main propre avec récépissé de remise, à l'adresse suivante :

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Pôle Lutte Contre les Exclusions

14, allée des saphirs

CS 61044

97404 Saint-Denis cedex

8 – Calendrier

Les trois fenêtres de dépôt des projets sont :

- le 16 mars 2018
- le 3 septembre 2018
- le 1^{er} mars 2019

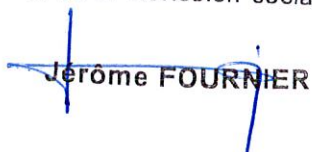
Le présent appel à candidature sera diffusé à l'ensemble des partenaires 3 mois avant chaque date limite de dépôt.

Le comité de validation des projets se tiendra au plus tard 3 mois après chaque fenêtre de dépôt.

Fait à SAINT-DENIS, le 14 DEC. 2017

P/ Le Préfet,

Le Directeur
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale


Jérôme FOURNIER